



KinéGarde Respiratoire Grand Est

Sans être un réseau, une association de MK libéraux pour assurer les gardes de Kinésithérapie Respiratoire pour les nourrissons et les adultes



L'historique de KinéGarde

- Depuis 2011 en Lorraine
- Depuis 2012 en Champagne Ardenne
- Pas de financement en Alsace
- Depuis 2016, Fusion Lorraine + CA
- Création de KinéGarde Alsace



- Une Association financée par l'**ARS Grand-Est**.
- Un financement **FIR**(Fond d'Intervention Régional).
- Effective durant la période hivernale, les weekends et jours fériés.
- Chaque MK assurant une garde reçoit 80€ par jour soit 160€ par WE de garde.

La **demande de financement** est à renouveler chaque année auprès de l'**ARS**.
A condition que l'on démontre le nombre d'hospitalisations évitées.
A l'appui les **fiches de déroulement de garde**, les **scores de Wang** et les **fréquences respiratoires**.

Sur les 10 départements , 47 secteurs géographiques sont déterminés:

- **Lorraine 25 secteurs :**

- 8 en Meurthe et Moselle
- 8 en Moselle
- 4 dans les Vosges
- 5 en Meuse

- **Champagne-Ardenne 13 secteurs**

- 4 dans les Ardennes
- 3 dans l'Aube
- 4 dans la Marne
- 2 en Haute-Marne

- **Alsace: 9 secteurs**

- 7 dans le Bas-Rhin
- 2 dans le Haut-Rhin



Organisation de KinéGarde

- Un référent par département (10 au total) chargé d'établir les plannings.
- Les gardes commencent le weekend du samedi au dimanche inclus , et cela de 9h à 19h.
- Les jours fériés de 9h à 19h.

(Les veilles et lendemains de jours fériés ne sont pas considérés comme étant une garde).

Rôle du référent

(rémunéré 150€ par mois)

- **Etablir les plannings** durant les 5 mois de gardes respiratoires, fixés avec l'ARS.
- **Recueillir** les nouvelles **chartes d'adhésion** signées, et les transmettre au secrétariat de KinéGarde.
- Procéder aux **modifications des plannings** et **rechercher un remplaçant si besoin**.
- **Communiquer** à tous les MK de son département **les plannings** pour chaque secteur ainsi qu'au centre 15, Médigarde, SAMU, hôpitaux...

Signature de la Charte d'adhésion

- Horaires des gardes
- Permanence téléphonique
- Plannings
- Lieu: au cabinet uniquement
- Continuité des soins et fiches de liaisons
- Déontologie
- Formations
- Chaque MK doit lire attentivement cette charte, la signe et la fait suivre à son référent.

Chaque année KinéGarde explique aux MK l'importance de **communiquer les scores de Wang et fréquences respiratoires.**

Ces données déterminent l'obtention du financement pour la saison suivante!



Diffusion des plannings

- KinéGarde se charge de mettre en ligne les plannings de tous les secteurs de chaque département , mis à jour chaque veille de garde sur le site de [l'URPS MK GE](#) , dans l'onglet KinéGarde.
- Les documents nécessaires au bon déroulement de la garde sont mis à disposition sur le site de KinéGarde.
- Les plannings sont également transmis aux Centres 15, Medigarde, SAMU, Hôpitaux...

Les obligations du MK participant à KinéGarde



- Communiquer dès que possible tout changement de disponibilité à son référent.

Le référent transmet l'information aux autres MK du même secteur et à KinéGarde.

- Actualiser son répondeur avant le WE.
- Donner aux parents la fiche de synthèse/BDK =fiche de liaison.

Fiche de synthèse = Fiche de liaison

- Sert de BDK pour le MK de garde;
- Obligatoire du point de vue médico légal;
- Est relayée par l'intermédiaire des parents;
- Si premier rendez vous pendant la garde, elle doit être remise aux parents pour la continuité des soins le lundi suivant.

A la fin de sa garde, le MK doit:

Renseigner la **fiche de déroulement de garde** sur le site : urpsmk.fr dans l'onglet « KinéGarde » selon sa région:

Lorraine/Champagne-Ardenne /Alsace

Cette fiche est la pièce comptable pour l'Association KinéGarde mais aussi pour le MK.

Pas d'indemnisation si la feuille de déroulement de garde n'est pas renseignée.

La fiche de déroulement, de garde comprend:

- Les renseignements administratifs;
- Le nombre de consultations;
- La provenance des appels;
- Score de Wang et fréquence respiratoire;
- Signalement de problèmes rencontrés: agressions verbales ou physiques, pas de paiement de la séance, maltraitance du BB....